

**Présences :**

Messieurs	Bruno da Silva Florian Wünsche	Maire Conseiller administratif
Madame	Monica Suarez de Puga	Conseillère administrative
Monsieur	Frédéric Piguet	Président du Conseil municipal
Mesdames	Bersier Julie Cauvin Francesca Chanavat Fabienne Kolly Thalia Mancini Françoise	Moro Virginie Munier Alexandra N'Guessan Pélagie Raiola Laurence Roy Lola
Messieurs	Annen Sébastien Bickel Pierre Bösch Gaspard Bourqui Alexandre Boux de Casson Fabrice Calame Philippe Camuglia Joseph Germann Martin Iria Daniel Knörr Stephen	Loureiro Daniel Megally Andrew Pidoux Fabrice Rastello Adrien Riat Jean-Bernard Saudan Guy Thomas Sébastien Ventouras Thierry

1. Lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat validant les élections des conseils municipaux du 23 mars 2025
2. Prestation de serment des membres du Conseil municipal devant la doyenne ou le doyen d'âge
3. Élection du bureau du Conseil municipal (la présidente nouvellement élue ou le président nouvellement élu recevra immédiatement la prestation de serment de la doyenne ou du doyen d'âge)
4. Désignation des membres des différentes commissions

En tant que doyen d'âge, **M. Bickel** ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue à l'assemblée et au public présent. Il salue les magistrats et les membres de l'administration communale. M. Bickel précise qu'il présidera le Conseil municipal aux côtés de Mme Kolly, benjamine, qui officiera comme secrétaire jusqu'à la nomination des membres du bureau.

[Applaudissements.]

**M. Bickel** prononce le discours suivant :

*Chères Conseillères municipales,  
Chers Conseillers municipaux,  
Monsieur le Maire,  
Madame la Conseillère administrative [M. Bickel souligne le plaisir de saluer une femme au sein de l'exécutif communal]  
Monsieur le Conseiller administratif,  
Monsieur le Secrétaire général,  
Mesdames et Messieurs les membres de l'administration,  
Cher public,*

*L'honneur qui m'échoit en tant que doyen de cette assemblée, je ne sais pas si je dois le prendre positivement ou au contraire comme un signe de l'avancée inexorable du temps qui est accordée à chacun d'entre nous.*

*Je me félicite donc d'autant plus d'avoir à mes côtés Madame Thalia Kolly, notre benjamine, mais aussi le symbole des nouvelles générations qui peu à peu doivent prendre notre relai avec une énergie renouvelée et des idées neuves qui donneront de nouvelles impulsions à notre communauté, quelles que soient leur appartenance partisane.*

*J'ai occupé pendant 26 ans la fonction de doyen dans l'instruction publique post-obligatoire. J'officierai en tant que doyen durant les quelques minutes qui vont suivre.*

*Nous sommes réunis aujourd'hui pour une étape fondamentale de la vie démocratique de notre commune : la prestation de vos serments, Conseillères et Conseillers récemment élus. Cette cérémonie, empreinte de solennité (surtout pour les nouveaux élus – et j'en étais il y a cinq ans) marque l'entrée officielle de chacun d'entre vous dans vos fonctions d'élu local. Elle est le symbole de l'engagement que vous prenez devant la population, celui de servir l'intérêt général, d'agir avec intégrité, loyauté et dévouement dans le respect des lois et des principes démocratiques.*

*Être Conseillère ou Conseiller municipal est bien plus qu'un titre. C'est une responsabilité partagée, un devoir de proximité, une mission de terrain. C'est participer activement à la construction du bien commun, au développement entre tous ses habitants.*

*Votre conviction, vos idées, votre énergie seront des atouts essentiels au sein de ce Conseil. Les débats que nous aurons, les décisions que nous prendrons, devront toujours être guidés*

par l'intérêt général dans le respect de la diversité d'opinions et avec un souci constant du dialogue et dans la transparence. Vous avez été élus par les citoyens et citoyennes de Thônex. Montrez-vous-en digne.

Avant de vous inviter à prêter serment, je tiens à saluer au nom de tous les citoyens de Thônex le courage et l'engagement civique que vous avez manifestés en vous présentant à cette élection. Et je n'oublie pas ceux qui n'ont pas été élus mais qui se sont aussi investis dans la campagne électorale.

Il ne m'appartient pas de vous donner des conseils mais j'aimerais vous citer deux personnalités historiques :

« Je ne perds jamais, soit je gagne, soit j'apprends » - Nelson Mandela.

« Le seul homme qui ne se trompe jamais est celui qui ne fait jamais rien. N'ayez pas peur des erreurs, pourvu que vous ne fassiez pas deux fois la même » - Franklin Roosevelt.

Nous avons toutes et tous la chance de vivre dans une belle commune, un canton avec un passé et un présent riches et un pays préservé des vicissitudes de notre monde.

Vive Thônex, vive la République et Canton de Genève, vive la Confédération Helvétique.

[Applaudissements.]

## **1. Lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat du 23 mars 2025 validant les élections des conseillers municipaux**

**M. Bickel** demande à Mme Kolly de donner lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat du 23 mars 2025 :

### Arrêté relatif à la validation de l'élection des conseils municipaux, du 23 mars 2025

- vu les articles 46, alinéa 1, 53, 54 et 140 de la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012 ;
- vu l'article 76, 149ss, 171ss et 180, de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982 ;
- vu les articles 1 et 4ss de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu l'article 130B, alinéa 1, lettre b, de la loi sur l'organisation judiciaire, du 26 septembre 2010,
- vu l'article 62, alinéa 1, lettre c et 66, alinéa 1 de la loi sur la procédure administrative, du 12 septembre 1985,

- vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 24 janvier 2024, publié dans la Feuille d'avis officielle du 26 janvier 2024, fixant au 23 mars 2025 la date de l'élection des conseillers municipaux,
- vu le procès-verbal de la récapitulation générale, du 23 mars 2025,
- vu la nécessité d'assurer la continuité institutionnelle des communes genevoises et donc permettre la constitution des conseils municipaux,

ARRÊTE :

1. Les résultats joints au procès-verbal de la récapitulation générale du 23 mars 2025 annexés au présent arrêté, listent les personnes élues à la fonction de conseillère municipale ou de conseiller municipal dans leur commune respective.

## **2. Prestation de serment des membres du Conseil municipal devant la doyenne ou le doyen d'âge**

**M. Bickel** demander aux Conseillères municipales et Conseillers municipaux de bien vouloir se lever et, à l'appel de leur nom, de lever la main droite et de prononcer les mots :

- **« je le jure »**
- ou**
- **« je le promets »**

**M. Bickel** cède ensuite la parole à **Mme Kolly** pour la lecture du serment (Art. 8 LAC) :

« Je jure ou je promets solennellement :

- d'être fidèle à la République et Canton de Genève ;
- d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;  
de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »

**M. Bickel** appelle ensuite les Conseillères municipales et les Conseillers municipaux les uns après les autres afin qu'elles et ils prononcent :

Monsieur Aires Guerra Iria	Daniel :	<i>je le promets</i>
Monsieur Alves Loureiro	Daniel :	<i>je le promets</i>
Monsieur Annen	Sébastien :	<i>je le promets</i>
Madame Bersier	Julie :	<i>je le jure</i>
Monsieur Bösch	Gaspard :	<i>je le promets</i>
Monsieur Bourqui	Alexandre :	<i>je le promets</i>
Monsieur Boux de Casson	Fabrice :	<i>je le promets</i>
Monsieur Calame	Philippe :	<i>je le jure</i>
Monsieur Camuglia	Joseph :	<i>je le promets</i>
Madame Cauvin	Francesca :	<i>je le promets</i>

Madame Chanavat	Fabienne :	<i>je le promets</i>
Monsieur Germann	Martin :	<i>je le jure</i>
Monsieur Knörr	Stephen :	<i>je le jure</i>
Madame Kolly	Thalia :	<i>je le jure</i>
Madame Mancini	Françoise :	<i>je le jure</i>
Monsieur Megally	Andrew :	<i>je le jure</i>
Madame Moro	Virginie :	<i>je le promets</i>
Madame Munier	Alexandra :	<i>je le promets</i>
Madame N'Guessan	Pélagie :	<i>je le promets</i>
Monsieur Pidoux	Fabrice :	<i>je le promets</i>
Monsieur Piguet	Frédéric :	<i>je le jure</i>
Madame Raïola	Laurence :	<i>je le promets</i>
Monsieur Rastello	Adrien :	<i>je le promets</i>
Monsieur Riat	Jean-Bernard :	<i>je le jure</i>
Madame Roy	Lola :	<i>je le promets</i>
Monsieur Saudan	Guy :	<i>je le promets</i>
Monsieur Thomas	Sébastien :	<i>je le jure</i>
Monsieur Ventouras	Thierry :	<i>je le promets</i>

**M. Bickel** invite l'assemblée à se rasseoir et prend acte des serments et des promesses faites.

### **3. Élection du bureau du Conseil municipal (la présidente nouvellement élue ou le président nouvellement élu recevra immédiatement la prestation de serment de la doyenne ou du doyen d'âge)**

**M. Bickel** invite les différents groupes à émettre des propositions pour l'élection du bureau du Conseil municipal.

**M. Calame** indique que le groupe Le Centre, Vert'libéraux et Hors-partis propose M. Frédéric Piguet à la présidence du Conseil municipal.

- **M. Piguet est élu président du Conseil municipal par acclamation.**

**M. Bickel** félicite M. Piguet et lui cède la place.

**M. Piguet**, ci-après « le Président », remercie l'assemblée pour cette élection. Il invite ensuite M. Bickel à prêter serment.

**M. Bickel** donne lecture de la prestation de serment avant de prononcer les mots « je le promets ».

[Applaudissements.]

Puis, **le Président** prononce le discours suivant :

Monsieur le Maire,  
Madame et Monsieur les Conseillers administratifs,  
Chères Conseillères et Conseillers municipaux,  
Monsieur le Secrétaire général,  
Mesdames, Messieurs,

*Vous m'avez confié la responsabilité de présider le Conseil municipal. Je vous remercie pour votre soutien et cet honneur. J'accomplirai mon devoir de Président pendant l'année qui vient au plus près de ma conscience et du règlement.*

*Cela étant, je remercie vivement M. Pierre Bickel, doyen d'âge, pour son aide et pour la présidence de la première partie de la séance d'installation. Je souligne encore la pertinence de son discours.*

*Je remercie vivement le Président du Conseil municipal lors de la dernière année de législature, M. Florian Wünsche, et l'ensemble des membres du bureau pour leur excellent travail. Et je remercie chaleureusement les Conseillères et Conseillers municipaux réélus ou nouveaux pour leur engagement en faveur de Thônex et de ses habitants.*

*La présence de jeunes élus talentueux est enthousiasmante ;. elle l'est à plus forte raison lorsque notre planète se porte mal, notamment parce que la sphère du vivant – dont nous sommes - est menacée. Votre engagement en cette période difficile est porteur d'espérance.*

*En cette séance d'installation du Conseil municipal, où l'ambiance est solennelle et tout à la fois optimiste et réjouie, j'ai une pensée pour les habitants de Blatten Lötschental dont le village a été enseveli par une montagne. Les autorités avaient anticipé le risque, ce qui leur a permis d'évacuer la population à temps. Autrement dit, gouverner c'est prévoir ; et gouverner implique encore la solidarité confédérale, notamment par un soutien financier en faveur de Blatten, du moins si nous en décidons ainsi lors d'une prochaine séance du Conseil municipal.*

*En retour, Thônex pourrait dans un avenir incertain avoir besoin de soutien. Certes, les risques majeurs qui menaceraient gravement la cohésion sociale paraissent improbables, mais leur gravité serait considérable. Par suite d'un choc externe à Thônex sur notre planète chahutée, il y a maintes raisons de craindre une érosion dramatique de la cohésion sociale de notre commune ; un tel choc pourrait être, ou économique, ou énergétique, ou climatique, ou financier, ou radioactif etc., il y a pléthores.*

*Comment nous préparer à une catastrophe que nous ne maîtrisons pas à l'instar des autorités en charge de Blatten qui ne maîtrisent pas les montagnes ? Je reconnais que la tâche semble hors de portée pour une commune urbaine. Mais notre proximité avec la population indique que cette responsabilité nous échoit, en collaboration avec les autorités cantonales. Car travailler dur pour nous préparer au pire permet aussi, le devoir accompli, d'être joyeux, le cœur rempli d'une espérance partagée.*

Les Conseillers municipaux de la précédente législature ont travaillé avec succès au bien-vivre ensemble à Thônex. J'appelle les Conseillers municipaux de la nouvelle législature à enrichir leur service à la population en travaillant à deux questions additionnelles :

1. L'art de gouverner n'exige-t-il pas d'anticiper le pire ?
2. Sachant que la prospérité de Thônex dépend aussi de la santé relative du monde, comment nous préparer à préserver la cohésion sociale en cas de chocs externes d'une ampleur exceptionnelle ?

Ces questions graves méritent que l'on y travaille régulièrement en alternance avec les moments de joie et de bonheur de l'existence.

La tâche est ingrate mais elle est utile parce qu'elle conforte nos raisons d'espérer.

Pour conclure, que notre engagement en faveur du bien commun soit fructueux !

Vive Thônex, vive la République et Canton de Genève ! Vive la Confédération Suisse ! Et vive la sphère du vivant sans laquelle nous n'existerions pas.

[Applaudissements.]

**Le Président** passe ensuite à l'élection des membres du bureau du Conseil municipal.

Pour le poste de premier vice-Président, **M. Knörr** indique que le groupe UDC présente M. Sébastien Thomas.

- **M. Thomas est nommé premier vice-Président par acclamation.**

Pour le poste de deuxième vice-Président, **Mme Moro** annonce que le groupe PLR propose M. Fabrice Boux de Casson.

- **M. Boux de Casson est nommé deuxième vice-Président par acclamation.**

S'agissant du poste de Secrétaire, **le Président** souligne que M. Julien Niklaus assurera cette fonction.

- **L'assemblée applaudit M. Niklaus.**

Pour le poste de premier vice-Secrétaire, **M. Ventouras** déclare que l'Alternative propose M. Daniel Loureiro.

- **M. Loureiro est nommé premier vice-Secrétaire par acclamation.**

#### 4. Désignation des membres des différentes commissions

	<u>Président-e</u>	<u>Vice-président-e</u>
<u>Cohésion sociale</u>	Mme N'Guessan	M. Iria
<u>Jeunesse</u>	Mme Cauvin	Mme Moro
<u>Culture et jumelage</u>	M. Boux de Casson	M. Bösch
<u>Sécurité</u>	Mme Moro	M. Knörr
<u>Finances</u>	M. Saudan	M. Ventouras
<u>Sports</u>	Mme Roy	M. Rastello
<u>Développement durable</u>	M. Germann	M. Piguet
<u>Promotion économique</u>	Mme Raiöla	Mme Bersier
<u>Travaux et bâtiments</u>	Mme Bersier	Mme Chanavat
<u>Espaces publics</u>	M. Thomas	Mme Munier
<u>Urbanisme et mobilité</u>	M. Loureiro	Mme Chanavat
<u>Grands projets</u>	(Président du CM	Vice président du CM) En cas d'absence du Président

- **Les présidences et vice-présidences des commissions sont toutes élues par acclamations.**

**Le Président** précise que ces répartitions ont été faites par et entre les groupes préalablement à la séance d'installation, de telle sorte que les différents groupes soient représentés dans des proportions équivalentes à leurs résultats électoraux et afin que les personnes concernées puissent opter pour les domaines qui les intéressent le plus.

#### Nomination des membres de diverses entités communales / intercommunales

**Le Président donne lecture du texte suivant :**

- Vu l'article 1, lettre e du règlement du Conseil municipal de la Commune de Thônex du 30 mars 2021 (LC 40 111) ;
- Vu les statuts de la fondation en faveur de la jeunesse de Thônex ;
- Vu les statuts du groupement intercommunal du Centre sportif de Sous-Moulin ;
- Vu les statuts de diverses associations ;

Le Conseil municipal désigne les membres des délégations, comités, associations, fondations, groupements et aux entités, pour la période allant du 2 juin 2025 au 31 mai 2030 selon la composition suivante :

**CONSEIL DU GROUPEMENT INTERCOMMUNAL DU CENTRE SPORTIF DE SOUS-MOULIN (CSSM) – (6 membres)**

Membres : Mmes Monica Suarez de Puga, Alexandra Munier, Thalia Kolly  
MM. Stephen Knörr, Philippe Calame, M. Joseph Camuglia

[Applaudissements.]

**COMITE DES FETES - (2 membres)**

Membres : MM. Adrien Rastello, Jean-Bernard Riat

[Applaudissements.]

**COMITE DU JOURNAL LE CHENOIS - (2 membres)**

Membres : Mme Julie Bersier  
M. Thierry Ventouras

[Applaudissements.]

**EDITIONS CHENOISES – (1 membre)**

Membre : M. Stephen Knörr

[Applaudissements.]

**FOND D'ART – (1 membre)**

Membre : M. Fabrice Boux de Casson

[Applaudissements.]

**Le Président** cède ensuite la parole à **M. da Silva**, Maire.

**M. da Silva** aimerait avant toute chose souhaiter la bienvenue aux personnes présentes, y compris le public venu nombreux (il nourrit l'espoir que la salle du Conseil municipal soit aussi remplie durant les cinq prochaines années). Puis, M. da Silva salue les nouveaux élus qui ont « mouillé leur chemise » pour siéger parmi les 29 élus du Conseil municipal qui veilleront au bien-être et à la qualité de vie des habitants de Thônex.

**M. da Silva** félicite ensuite le Président pour son élection et celle de ses collègues au sein du bureau du Conseil municipal, ainsi que les Conseillères et Conseillers municipaux élus aux fonctions de présidences, vice-présidences ou autres délégations.

**M. da Silva** espère que ces cinq prochaines années seront toujours cordiales, productives et se dérouleront dans un sens partagé de l'intérêt commun sans perdre de vue que tous les élus sont là pour les Thônésiennes et les Thônésiens qui les ont portés jusqu'ici.

**M. da Silva** invite les membres du Conseil municipal à rester à leur place à l'issue de la séance, l'administration ayant quelques documents à leur transmettre. **M. da Silva** tient par ailleurs à saluer Mme Moro, qui fête son anniversaire ce jour.

[Applaudissements.]

**M. da Silva** remercie enfin l'administration qui travaille depuis plusieurs semaines pour préparer la nouvelle législature. Il souhaite ensuite une très cordiale bienvenue à ses deux collègues du Conseil administratif. Il conclut en espérant que tous les élus auront autant de plaisir qu'il a eu, tant au Conseil municipal qu'au Conseil administratif.

[Applaudissements.]

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30. Un apéritif est servi à l'issue de cette séance.**